

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

Article 1

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés organise en partenariat avec le Club d'Échecs de Saint-Maur, un tournoi d'échecs par équipe pour les enfants. Il aura lieu le 15 mars 2025, à la salle Paté au 32 avenue Pierre Brossolette. Les participants sont attendus dès 13h30 pour rencontrer leur équipe et recevoir les consignes. Les matchs débuteront à 14h et la remise des prix est prévue aux alentours de 17h. Un goûter sera servi aux enfants entre deux rondes.

Article 2

Le tournoi d'échecs par équipe est ouvert aux enfants à partir de 4 ans fréquentant une école maternelle ou élémentaire saint-maurienne et aux joueurs de moins de 14 ans licenciés au club d'échecs de Saint-Maur.

Article 3

L'engagement à ce tournoi est gratuit. Toute compétition par équipe nécessite la présence des 4 partenaires, afin de ne pas compromettre la participation des autres joueurs.

Article 4

L'inscription au tournoi se fait en ligne sur le site de la Ville ou via un bulletin d'inscription disponible au Guichet d'Accueil des Familles (Direction des Activités Périscolaires - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle). Date limite d'inscription le 28 février 2025.

Article 5

Chaque joueur inscrit devra obligatoirement jouer les 5 parties du tournoi. Lorsqu'un joueur, autre que le capitaine de l'équipe, aura terminé sa partie, celui-ci devra quitter l'aire de jeux.

Article 6

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les enfants inscrits. Ceux-ci sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents. Des gradins dans la Salle Paté seront mis à la disposition des familles pour assister au tournoi.

Article 7

Tous les participants du tournoi seront récompensés. Les 3 premières équipes se verront remettre par Pierre-Michel Delecroix, maire de Saint-Maur, une coupe et un lot.

En cas d'absence ou d'empêchement, merci de prévenir le Guichet d'Accueil des Familles dans les meilleurs délais au 01 45 11 65 42 ou par mail à guichet.familles@mairie-saint-maur.com

